



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-  
DE-BEAUCE**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Erika Ouellet (Directrice générale et greffière-trésorière) de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 148 du code municipal du Québec, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2021, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

Que les séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, se tiendront à l'hôtel de ville sise au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, et débuteront à 19h00 :

<b>10 janvier</b>	7 février	7 mars
4 avril	9 mai	6 juin
4 juillet	<b>15 août</b>	<b>12 Sept.</b>
3 Oct.	<b>14 Nov.</b>	5 Déc.

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 17 décembre 2021

*Erika Ouellet*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Erika Ouellet, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public relatif à la résolution portant le 2021-12-375 aux endroits suivants : au Complexe St-Louis, 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud et à l'église paroissiale en date du 17 décembre 2021.

*Erika Ouellet*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*